

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

3 mai 2014

SOMMAIRE

Bominvest S.à r.l.	53712	PEC Marengo S.A.	53673
Braveheart LuxCo II S.à r.l.	53712	Pellinore S.A.	53667
Golding Investments III S.A.	53666	Pharcom S.A.	53667
Golding Mezzanine SICAV III	53666	Plastiques & Eaux S.A.	53712
Helvetico-Luxembourgeois Invest S.C.S.	53666	Polenergia Holding S.à r.l.	53691
Janeiro S.A.	53712	Polyvotis S.à r.l.	53667
Macquarie Fund Solutions	53669	PO Participations S.A.	53667
Menolly Investments 2 S.à r.l.	53712	Proguard Invest S.A.	53666
Menolly Investments 3 S.à r.l.	53669	Prospero (Luxembourg) S.à r.l.	53668
Mezzanine Investment 2013 S.à r.l.	53669	Pure Concept Investment Fund SICAV SIF	53668
Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l.	53668	Redart S.à r.l.	53668
Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l. ...	53669	Rive Capital Holdings S.à r.l.	53694
MSEOF Marengo I S.A.	53673	Rodenbach S.à r.l.	53667
November Finance S.A.	53686	SK Consortium 1 S.à r.l.	53677
OI-Cosmetic S.A.	53689	Top Goode Sarl	53709
Pallierter SPF S.A.	53675	Topline Services SA	53710
Panama Luxco S.à r.l.	53668		

Helvetico-Luxembourgeois Invest S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.830.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034725/10.

(140039112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Golding Mezzanine SICAV III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.519.

Mit Wirkung zum 1. März 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes François Georges an folgende Adresse verlegt:

127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Luxemburg, den 5. März 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014034686/14.

(140039215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Golding Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.161.

Mit Wirkung zum 1. März 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes François Georges an folgende Adresse verlegt:

127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Luxemburg, den 5. März 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014034684/13.

(140039214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Proguard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 179.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 10 février 2014

1) L'assemblée générale après avoir pris acte de la volonté de M. DECOOL Romulad de démissionner de son poste d'administrateur, décide de nommer administrateur pour une durée illimitée, Mme VAUCORET Cécilia, née le 7 septembre 1987 à Hazebrouck (France), demeurant 5, rue Wurth-Paquet à L-2737 Luxembourg.

Elle pourra engager la société par sa signature unique.

2) L'assemblée décide de nommer Déléguée à la gestion journalière pour une durée illimitée, Mme VAUCORET Cécilia, née le 7 septembre 1987 à Hazebrouck (France), demeurant 5, rue Wurth-Paquet à L-2737 Luxembourg.

Elle pourra engager la société par sa signature unique.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014034948/17.

(140039508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034935/10.

(140039568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Polyvotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.657.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polyvotis S.à r.l.

Référence de publication: 2014034937/10.

(140039155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.526.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034970/10.

(140039480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pharcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 53.424.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014034929/12.

(140038895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pellinore S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 157.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pellinore S.A.

Signature

Référence de publication: 2014034926/12.

(140039439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Prospero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.899.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Richard Brekelmans, gérant B et de Madame Elizabeth Timmer, gérant B du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014034917/15.

(140039805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pure Concept Investment Fund SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.536.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034918/10.

(140039034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Redart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.567.

—
Les comptes annuels pour la période du 19 janvier 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034962/11.

(140039713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Panama Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034899/9.

(140039209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.845.

—
Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034843/9.

(140039400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Macquarie Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.751.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2014.

Pour Macquarie Fund Solutions
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014034847/14.

(140038984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.696,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 177.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034842/10.

(140039208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Menolly Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.122.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2014034841/10.

(140039685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.681.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TCS Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 124130 and with a share capital of USD 150,000 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Mortgage Opportunities III Lux S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 161681 and with a share capital of EUR 12,500 incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2071 dated 6 September 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda (the "Agenda") of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution and opening of the Company's liquidation;
3. Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company;
4. Approval of the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder;
5. Discharge of the board of managers of the Company;
6. Approval of the closing of the liquidation of the Company;
7. Determination of the place of archiving of the corporate files of the Company;
8. Approval of certain powers; and
9. Miscellaneous.

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the Agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to declare the voluntary dissolution of the Company and to put the Company in liquidation (the "Liquidation").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, being then personally liable for any and all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; the Sole Shareholder also resolves to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all known and unknown debts of the Company shall be assumed and settled by the Sole Shareholder.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to:

- Mr. Pedro Fernandes das Neves, born on 15 October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa (Portugal), with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs. Julie K. Braun, born on 1 January 1958 in Mankato, Minneapolis (United States of America), with professional address at 44600 Wells Fargo Center 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America; and
- Mr. Jonathan Fragodt, born on 3 December 1967 in Moorhead, Minnesota (United States of America), with professional address at Bennet House, 54 St. James's Street, London SW1A 1JT, United Kingdom;

for their actions as managers of the Company for the period commencing on 1 January 2013 until and including the date of these resolutions.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to declare the Liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect as from the date hereof.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company's documents and books are to be kept during the 5 (five) years following the closing of the Liquidation at the registered address of the Company.

Eight resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant any and all powers, individually and with full power of subdelegation, to Mr. Pedro Fernandes das Neves, Mrs. Julie K. Braun and Mr. Jonathan Fragodt in order to:

- (i) sign, execute or deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder in order to instruct the payment of the invoice to be issued by notary Maître Francis Kessler in relation to this deed;
- (ii) sign, execute or deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder relating to the transfer to the Sole Shareholder of all the remaining assets and liabilities of the Company; and
- (iii) to sign, execute or deliver any document required to proceed to the final formalities regarding the closing of the Liquidation and notably (a) the closing of any bank accounts of the Company, and (b) the preparation and filing of the last tax returns of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

TCS Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124130 et ayant un capital social de 150.000 USD (l' "Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante, et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161681 et ayant un capital social de 12.500 EUR, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juin 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2071 en date du 6 septembre 2011 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour (l'"Ordre du Jour") de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation de la Société;

3. Désignation de l'Associé Unique comme liquidateur de la Société;
4. Approbation du transfert du patrimoine de la Société à l'Associé Unique;
5. Décharge du conseil de gérance de la Société;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Fixation du lieu de conservation des dossiers de la Société;
8. Délégation de pouvoir; et
9. Divers.

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'Ordre du Jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'Ordre du Jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chacun des documents.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de déclarer la Société dissoute et de placer la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de désigner l'Associé Unique comme liquidateur de la Société.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert du patrimoine de la Société à l'Associé Unique, qui sera alors responsable personnellement de toutes dettes et tous engagements de la Société, y compris ceux actuellement inconnus;

l'Associé Unique décide pareillement d'assurer et garantir, après la Liquidation, que toutes les dettes de la Société connues ou non à ce jour seront prises à sa charge et dûment payées.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière, sans réserve ou restriction, à:

- M. Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à Sao Domingos de Benfica Lisboa (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Julie K. Braun, née le 1 janvier 1958 à Mankato, Minneapolis (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 44600 Wells Fargo Center 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Jonathan Fragodt, né le 3 décembre 1967 à Moorhead, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James's Street, London SW1A 1JT, Royaume-Uni,

pour l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société durant la période ayant commencée le 1^{er} janvier 2013 et terminant le jour des présentes résolutions.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de déclarer la Liquidation close et la Société ayant cessée d'exister avec effet à compter du jour qu'en-tête des présentes.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide que les dossiers de la Société seront conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la Liquidation au siège social de la Société.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder tous pouvoir, individuellement et avec plein pouvoir de substitution, à M. Pedro Fernandes das Neves, Mme Julie K. Braun et M. Jonathan Fragodt aux fins de ce qui suit:

(i) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au paiement de la facture à être émise par le notaire instrumentaire Maître Francis Kessler en relation avec le présent acte;

(ii) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au transfert à l'Associé Unique de tous éléments d'actif et de passif de la Société; et

(iii) signer et remettre tout document nécessaire pour accomplir les dernières formalités requises pour clôturer la Liquidation, et notamment (a) la clôture de tous comptes bancaires de la Société, et (b) la préparation et le dépôt des dernières déclarations fiscales de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031833/191.

(140035461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**PEC Marengo S.A., Société Anonyme,
(anc. MSEOF Marengo I S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 102.018.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of February.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MSEOF Marengo I S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed of 11 June 2004, published in the Mémorial C, n° 1003 of 8 October 2004 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 102.018. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a notarial deed of 18 July 2013, published in the Mémorial C, n° 2237 of 12 September 2013.

The meeting is declared open at 5.15 p.m. with Me Philip Basler-Gretic, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alexandre Koch, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To change the name of the company to "PEC Marengo S.A.".

2 To amend article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list, which, signed by the proxy of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to "PEC Marengo S.A.".

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a company (the “Company”) in the form of a “société anonyme” which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”). The Company will exist under the name of “PEC Marengo S.A.””

The general meeting is closed at 5.30 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société MSEOF Marengo I S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, n° 1003 du 8 octobre 2004, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.018. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 juillet 2013, publiés au Mémorial C, n° 2237 du 12 septembre 2013.

L'Assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en «PEC Marengo S.A.».

2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

(ii) L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) La procuration de l'actionnaire représenté, signées "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société en «PEC Marengo S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présents une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société adopte la dénomination de «PEC Marengo S.A.»»

L'Assemblée Générale est clôturée à 17.30 heures.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, F. Morelli, A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 février 2014. REM/2014/440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014031850/110.

(140035694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Pallietter SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.830.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Madam Suzanne Heremans (national number 63.06.05-330.12), domiciled at Dikmuidseheerweg 288, 8200 Bruges (Belgium) (the 'Sole Shareholder'),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through her proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in PALLIETER SPF S.A., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 287 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 36.830, incorporated under the name CRESCENDO S.A. as a holding 1929, pursuant to a notarial deed dated Avril 3th, 1991, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 394 of Octobre 17th, 1991 (the Company);

- the Company's by-laws have been amended pursuant to a notarial deed dated May 4th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 671 of May 29th, 2000;

- the Company's by-laws have been amended pursuant to a General Shareholders Meeting dated December 15th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 686 of January 25th, 2002;

- the Company's capital is set at nine hundred ninety two thousand euros (992.000,00 EUR) represented by forty actions (40) without value;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company,

in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Suzanne Heremans (numéro national 63.06.05-330.12), domicilié à Dikmuidseheerweg 288, 8200 Brugge (Belgique) (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les actions de PALLIETER SPF S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 36.830, constituée sous la nomination CRESCENDO S.A. comme une Société Anonyme Holding, suivant acte notarié du 3 avril 1991, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 17 octobre 1991 (la Société);

- la statuts de la Société ont été modifiés d'un acte notarié du 4 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 671 du 29 mai 2000;

- la statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 686 du 25 février 2002;

- le capital social de la Société est fixé à neuf cent nonante deux mille euros (992.000,00 EUR) représenté par quarante (40) actions sans désignation de la valeur nominale;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031894/98.

(140035510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

SK Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.748.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SK Consortium 1 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and

more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

18.1 Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,825.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Sandrine BISARO, born on 28th June, 1969 in Metz (France) and having is professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze février,

Pardevant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SK Consortium 1 S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4 Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également

nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, fac-similé ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, telex, fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.825,- EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2014. Relation GRE/2014/774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014031961/531.

(140035258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

November Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 122.552.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Stichting November, a foundation (“stichting”) established under the laws of Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Netherlands and registered with the Trade Registry of the Dutch Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34260715 (the “Sole Shareholder”);

holding all the 20,500 (twenty thousand five hundred) shares in registered form, with a nominal value of USD 2.- (two United States Dollars) each, representing 100% of the share capital of “November Finance S.A.”, a public limited liability company (“société anonyme”), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B. 122.552 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on 28 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 157 dated 10 February 2007, page 7513 and which the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have not been amended since the incorporation of the Company; and

represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

THE APPEARING PARTY DECLARED AND REQUESTED THE NOTARY TO RECORD AS FOLLOWS:

A. The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all shares issued by the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Discharge of the sole director (“gérant”) of the Company;
2. Early dissolution and putting of the Company into liquidation;
3. Appointment of a liquidator of the company and determination of its powers; and
4. Miscellaneous.

THEREAFTER THE FOLLOWING RESOLUTIONS WERE PASSED:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to GRANT full discharge (“quitus”) to Mr. Charles ROEMERS as sole director (“administrateur unique”) of the Company for all his activities and duties during and in connection with the current business year running from 1st January 2013 up to the date of the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to DISSOLVE the Company, to PUT it voluntary into liquidation and to START liquidation proceedings.

The Sole Shareholder NOTED that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPOINT GALANTHUS S.A., a public limited liability company (“société anonyme”), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B.135.351 (the “Liquidator”), as liquidator of the Company.

The Liquidator must realize the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, without specific authorization therefore from the Sole Shareholder.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it. The Liquidator’s signature binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing Sole Shareholder’ resolutions are valued at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-) and shall be charged to the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), soussigné

A COMPARU:

Stichting November, une fondation ("stichting") établi sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays - Bas et inscrite auprès du Registre de Commerce auprès de la Chambre de Commerce pour Amsterdam sous le numéro 34260715 (l'«Actionnaire Unique»);

détenant l'ensemble des 20.500 (vingt - mille cinq cents) actions nominatives d'une valeur nominale d'USD 2 (deux dollars américains), chacune, représentant l'ensemble du capital social de November Finance S.A., société anonyme, ayant son siège social à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.552 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu le 28 novembre 2006 par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 10 février 2007, page 7513 et dont les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société; et

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, Esch - sur - Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE A DÉCLARÉ ET A REQUIS LE NOTAIRE INSTRUMENTANT QU'IL ÉTABLISSE CE QUI SUIT:

A. L'Actionnaire Unique est le seul détenteur des parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales émises par la Société, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les points à propos desquels les résolutions vont être prises sont les suivants:

Agenda

1. Décharge accordée au gérant unique de la Société;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
4. Divers.

APRÈS APPROBATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES RÉOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DÉCIDE de DONNER pleine décharge à M. Charles ROEMERS en tant qu'administrateur unique de la Société pour l'ensemble de ses activités et de ses fonctions au cours et en relation avec l'actuel exercice social courant depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date des présentes résolutions.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique DÉCIDE de DISSOUDRE la Société, de la METTRE volontairement en liquidation et de COMMENCER les opérations de liquidation.

L'Actionnaire Unique A NOTÉ que la Société subsiste aux seules fins de sa liquidation.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DÉCIDE de NOMMER GALANTHUS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 135.351 (la «Liquidateur»), en tant que liquidateur de la Société.

Le Liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et il peut, à cet égard, se référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie des pouvoirs qu'il jugerait nécessaires, à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à tout moment, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par L'Associé Unique.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le Liquidateur sera tenu responsable, à l'égard des tiers et de la Société, de l'exécution du mandat qui lui a été donné.
La signature du Liquidateur engage valablement et sans limitation la Société qui est en cours de liquidation.

Frais

Tous les coûts et frais dûs suite aux résolutions de l'Actionnaire Unique qui précèdent sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) et seront supportés par la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/322. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031852/135.

(140035543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

OI-Cosmetic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.520.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "OI-Cosmetic S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 179520 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated 6 February 2014;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 29th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2459 of the 4th of October 2013.

2. The subscribed corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) Ordinary Class A Shares of a par value of ten Euros (EUR 10,00.-) each, and zero (0) Ordinary Class B Shares.

3. Pursuant to paragraph 5.2 of article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10,00.- (ten EUR) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares).

4. Pursuant to paragraph 5.4 of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 29th of July 2018, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without

reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolution dated 6 February, 2014, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of fourteen million one hundred and fifty thousand Euros (EUR 14,150,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) up to fourteen million one hundred and eighty-one thousand Euros (EUR 14,181,000.-), by the creation, of one million four hundred and fifteen thousand (1,415,000) new Ordinary Class A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10,00.-) each.

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of fourteen million one hundred and fifty thousand Euros (EUR 14,150,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ 5.1. The subscribed corporate capital is set at fourteen million one hundred eighty one thousand Euros (EUR 14.181.000,00), divided into one million four hundred and eighteen thousand one hundred (1.418.100) Ordinary Class A Shares and zero (0) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10,00.-) each.”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand four hundred Euros (EUR 5,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "OI-Cosmetic S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179520 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 6 février 2014;

un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2459 du 4 octobre 2013.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,00.-) chacune, et zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B.

3. Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) actions de EUR 10,00.- (dix euros)

chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B).

4. Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 29 juillet 2018, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par sa résolution du 6 février 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions cent cinquante mille Euros (EUR 14.150.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatorze millions cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 14.181.000,-), par la création de un million quatre cent quinze mille (1.415.000) Actions Ordinaires de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00-) chacune.

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des quatorze millions cent cinquante mille euros (EUR 14.150.000,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatorze millions cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 14.181.000,-), divisé en un million quatre cent dix-huit mille cent (1.418.100) Actions Ordinaires de Classe A et zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,00-) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/6986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014031870/131.

(140035274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Polenergia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1. die Aktiengesellschaft Kulczyk Investments S.A., H.G.R. Luxemburg Nr. B126198, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, und

2. die Aktiengesellschaft polnischen Rechts Kulczyk Holding S.A., eingetragen in „Register of entrepreneurs of the National Court Register“ unter Nummer KRS 0000147322, mit Sitz in at PL - 00-526 Warsaw, Poland, 24/26, Ul. Krucza, beide hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Privatbeamtin, mit professioneller Anschrift in Redange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg), aufgrund von zwei ihr erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Die genannten Vollmachten, nach „ne varietur“ Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Kompargenten und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, vertreten wie vorgeannt, den instrumentierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

Dass die Kompargenten die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Polenergia Holding S.à r.l.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 100856 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde des in Luxemburg residierenden Notars Gérard LECUIT am 7. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 723 vom 14. Juli 2004, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des in Redange-sur-Attert residierenden Notars Cosita DELVAUX am 28. Januar 2013, im Mémorial C nicht noch veröffentlicht, sind

und dass die Gesellschafter folgende Beschlüsse einstimmig gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Kompargenten beschließen die Erhöhung des Kapitals um fünf Millionen dreihundertvierzehntausend zweihundertsechzig polnische Zloty (PLN 5.314.260,-), um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen vierhundertzweiundsechzigtausend fünfhundertfünfundzwanzig polnische Zloty (PLN 3.462.525,-) auf acht Millionen siebenhundertsechundsiebzigtausend siebenhundertfünfundachtzig polnische Zloty (PLN 8.776.785,-) zu bringen, durch die Schaffung und die Ausgabe von fünf Millionen dreihundertvierzehntausend zweihundertsechzig (5.314.260) neuen Anteilen zu je einem polnischen Zloty (PLN 1,-), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Anteile.

Zeichnung und Einzahlung

Die Kompargenten stellen fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die fünf Millionen dreihundertvierzehntausend zweihundertsechzig (5.314.260) neue Anteile gezeichnet wurden durch Kulczyk Investments S.A., vorgeannt, durch seinen vorgeannten Vertreter, und voll einbezahlt durch Einbringen von eintausend (1.000) Aktien oder einhundert Prozent (100 %) des Kapitals der Gesellschaft "Crumbleton Limited" mit Sitz in 2nd Floor, Sotiri Tofini 4, Agios Athanasios, Limassol 4102, Zypern, einregistriert in H.G.R. Zypern Nummer HE 258449; diese neuen Aktien werden auf fünf Millionen dreihundertvierzehntausend zweihundertsechzig polnische Zloty (PLN 5.314.260,-) abgeschätzt.

Die Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Polenergia Holding S.à r.l.", vorgeannt, haben ein Gutachten erstellt und die Sacheinlage der Gesellschaft „Crumbleton Limited“, vorgeannt, ausgewertet.

Dieses Gutachten, „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließen die Kompargenten den ersten Absatz in Artikel sechs (6) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Das Gesellschaftskapital beträgt acht Millionen siebenhundertsechundsiebzigtausend siebenhundertfünfundachtzig polnische Zloty (PLN 8.776.785,-), eingeteilt in acht Millionen siebenhundertsechundsiebzigtausend siebenhundertfünfundachtzig (8.776.785) Anteile zu je einem polnischen Zloty (PLN 1,-)".

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen oder die ihr aus Anlass dieser Urkunde angelastet werden, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.600.-.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der Kompargenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die deutsche Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redange-sur-Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerin, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and fourteen. On the twenty-fourth day of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. The public limited company Kulczyk Investments S.A., R.C.S. Luxembourg B126198, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and

2. the company Kulczyk Holding S.A., incorporated under the laws of Poland, registered under number KRS 0000147322 with the Register of entrepreneurs of the National Court Register, with registered office at PL - 00-526 Warsaw, Poland, 24/26, Ul. Krucza,

both represented by Ms. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Polenergia Holding S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B100856, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 7, 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 723 and dated July 14, 2004, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, on January 28, 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations",

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The appearing parties decides to increase the corporate capital to the extent of five million three hundred fourteen thousand two hundred and sixty Polish Zlotys (PLN 5,314,260.-) in order to raise it from its present amount of three million four hundred sixty two thousand five hundred and twenty five Polish Zlotys (PLN 3,462,525.-) to eight million seven hundred seventy six thousand seven hundred and eighty five Polish Zlotys (PLN 8,776,785.-) by the issue of five million three hundred fourteen thousand two hundred and sixty (5,314,260) new shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The appearing parties state that all the five million three hundred fourteen thousand two hundred and sixty (5,314,260) new shares have been subscribed to by Kulczyk Investments S.A., pre-named, represented as above stated, and fully paid up by contribution in kind of one thousand (1,000) shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of "Crumbleton Limited", with its registered office at 2nd Floor, Sotiri Tofini 4, Agios Athanasios, Limassol 4102, Cyprus, registered with the Commercial Register of Cyprus under number HE 258449, estimated at least at five million three hundred fourteen thousand two hundred and sixty Polish Zlotys (PLN 5,314,260.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "Polenergia Holding S.à r.l.", pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company "Crumbleton Limited", pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur", will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The corporate capital is fixed at eight million seven hundred seventy six thousand seven hundred and eighty five Polish Zlotys (PLN 8,776,785.-) represented by eight million seven hundred seventy six thousand seven hundred and eighty five (8,776,785) shares with a par value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 2.600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in German followed by an English translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 février 2014. Relation: RED/2014/404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 26. Februar 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014031889/125.

(140035704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Rive Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 184.760.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE TWENTIETH DAY OF FEBRUARY.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1. Mr. Stephen Charles Smith, assets manager, born on 2 May 1962 in Brighton, (United Kingdom) professionally residing at 6, Cours de Rive, CH-1204 Geneva; and

2. Mr. Omar El-Ayache, assets manager, born on 11 October 1970 in Baawarta (Lebanon) professionally residing at 6, Cours de Rive, CH-1204 Geneva

both represented by Mr Cédric JEANCOLAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of 2 (two) powers of attorney given under private seal on 14 February 2014.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Definition and Interpretation

Art. 1. Definitions and Interpretation.

1.1. In these articles of association:

Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as discretionary determined by the Board and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled to the extent this amount constitutes an available reserve but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Board has the meaning given to it in article 9.1;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of shares of the Company;

Companies Act 1915 means the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time or any act that may hereafter be substituted therefore;

Company means the company governed by these articles of association (as amended from time to time, the Articles);

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 17.1;

Redemption Amount has the meaning given to it in article 8.3;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2. Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 2. Name. The name of the company is "Rive Capital Holdings S.à r.l." (hereafter the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Company Act 1915, and the Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 13.2(vii) hereof.

3.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The objects of the Company are:

4.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the sole Manager or the Board (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the sole Manager or the Board (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

4.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 4.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

4.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the sole Manager or the Board (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the sole manager or the Board (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

4.2 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 5. Duration.

5.1. The Company is formed for an unlimited duration.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting 1 (one) or several shareholders.

III. Capital - Shares-

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's capital is set at CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss francs) divided into Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares and Class E shares subdivided into:

- 10,000 (ten thousand) Class A1 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class A2 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class B1 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class B2 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class C1 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class C2 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class D1 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class D2 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class E1 shares;
- 10,000 (ten thousand) Class E2 shares;

all with a nominal value of CHF 1.- (one Swiss franc) each.

The shares of the different sub-classes A shall be collectively referred to as Class A shares, the shares of the different subclasses B shall be collectively referred to as Class B shares, the shares of the different subclasses C shall be collectively referred to as Class C shares, the shares of the different subclasses D shall be collectively referred to as Class D shares and the shares of the different subclasses E shall be collectively referred to as Class E shares. The Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares and the Class E shares are herein collectively referred to as shares and each a share.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act 1915.

6.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or class of shares or any amount of reserve allocated to any share or class of shares, shall be reserved and repaid to the holder of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).

6.3. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 13.2(vii) hereof.

Art. 7. Shares.

7.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only 1 (one) owner per share.

7.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than 1 (one) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing 3/4 (three-quarters) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1. The share capital of the Company may be reduced by means of redemption and cancellation of one or more entire Classes of shares provided however that the Company may not at any time redeem and cancel the Class A Shares. In the case of redemption and cancellation of Classes of Shares, such redemption and cancellation shall be made in reverse alphabetical order (first the Class E Shares, then the Class D Shares and so on). Shares are to be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board.

8.2. In the event of a reduction of share capital by means of redemption and cancellation of any Class of Shares (in the abovementioned order), each such Class of shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board and approved by the General Meeting and, as a result, the holder(s) of shares of the redeemed (and cancelled) Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the General Meeting. Where the Board is so authorised, it must do so before the relevant shares are issued. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the General Meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

8.3. The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the Company and the holder(s) of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

8.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares in accordance with these Articles and subject to the availability of amounts determined by the Board on the basis of relevant Interim Accounts only.

8.5. Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

8.6. If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, the distributable amounts as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holder(s) of the redeemed shares shall be liable:

- (i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the Company to cover the shortfall; or
- (ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

IV. Management - Representation

Art. 9. Appointment and removal of managers.

9.1. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) (the "Board") composed by manager (s) of category A and manager(s) of category B, appointed by the general meeting of the shareholders or the sole shareholder, which shall set the term of their office.

The managers need not be shareholders.

9.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders or the sole shareholder.

Art. 10. Powers of the managers and meetings of the Board.

10.1. Powers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Act 1915 or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 4 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to 1 (one) or more agents by a resolution of the Board.

10.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with always at least 1 (one) manager of category A and 1 (one) manager of category B. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

10.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B.

Art. 11. Sole manager. The provisions of this article 11 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

11.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

11.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the sole manager.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the law.

V. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to 25 (twenty-five).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to 1 (one) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than 1/2 (one-half) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least 8 (eight) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than 1/2 (one-half) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 14. Sole shareholder. The provisions of this article 14 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the 1 (first) of January and ends on the 31 (thirty-first) of December of each year.

15.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

15.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year.

15.5. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 (twenty-five) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June at 10:00 am. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Auditors.

16.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to 1 (one) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

16.2. The operations of the Company shall be supervised by 1 (one) or several external auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

16.3. The shareholders shall appoint the statutory auditor(s), if any and external auditor(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed 6 (six) years. The statutory auditor(s) and external auditor(s) may be re-appointed.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to 10% (ten per cent) of the share capital.

17.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within 2 (two) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint 1 (one) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

Art. 19. General provisions.

19.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on 1 (one) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

Subscription and payment

Thereupon the above-named parties have declared to subscribe to the total of 100,000 (one hundred thousand) shares as follows:

Stephen Charles Smith	- 10,000 (ten thousand) Class A1 shares; - 10,000 (ten thousand) Class B1 shares; - 10,000 (ten thousand) Class C1 shares; - 10,000 (ten thousand) Class D1 shares; and - 10,000 (ten thousand) Class E1 shares.
Omar El-Ayache	- 10,000 (ten thousand) Class A2 shares; - 10,000 (ten thousand) Class B2 shares; - 10,000 (ten thousand) Class C2 shares; - 10,000 (ten thousand) Class D2 shares; and - 10,000 (ten thousand) Class E2 shares.
Total:	- 100,000 (one hundred thousand) shares

fully paid-up by contribution in kind consisting in the contribution:

1) by Mr. Stephen Charles Smith, prenamed, of 50 (fifty) shares having a nominal value of CHF 1,000.- (one thousand Swiss francs) held in the capital of the Swiss public limited company (société anonyme) PSA Advisors SA, with registered office at 6, Cours de Rive, CH-1204 Geneva, registered with the Trade and Companies Register of Geneva under number CH-660-3289012-8, having a share capital of CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss francs), and

2) by Mr. Omar El-Ayache, prenamed, of 50 (fifty) shares having a nominal value of CHF 1,000.- (one thousand Swiss francs) held in the capital of the Swiss public limited company (société anonyme) PSA Advisors SA, with registered office at 6, Cours de Rive, CH-1204 Geneva, registered with the Trade and Companies Register of Geneva under number CH-660-3289012-8, having a share capital of CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss francs).

Proof of the existence, valuation and realisation of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800)

Extraordinary general meeting of the shareholders of the Company

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at 6 (six). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A. Managers of category A:

Mr. Stephen Charles Smith, assets manager, born on 2 May 1962 in Brighton, (United Kingdom)) professionally residing at 6, Cours de Rive, CH-1204 Geneva;

Mr. Omar El-Ayache, assets manager, born on 11 October 1970 in Baawarta (Lebanon) professionally residing at 6, Cours de Rive, CH-1204 Geneva;

Mr. Duncan Christopher Smith, private employee, born on 21 November 1963 in Lewes (United Kingdom), professionally residing at 61 rue Laach L-6945 Niederanven,

B. Managers of category B:

Mr. Nicolas Mille, private employee, born at Antony (France), on 8 February 1978, professionally residing at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach

Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on 1 May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on 24 April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a Manager of category A and a Manager of category B.

2. The registered office of the Company is established in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT FEVRIER.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Stephen Charles Smith, gestionnaire de fortune, né le 2 mai 1962 à Brighton, (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève; et

2. Monsieur Omar El-Ayache, gestionnaire de fortune, né le 11 octobre 1970 à Baawarta (Liban), demeurant professionnellement au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève;

tous deux représentés par Monsieur Cédric JEANCOLAS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de 2 (deux) procurations sous seing privé données le 14 février 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Définition et Interprétation

Art. 1^{er}. Définitions et Interprétation.

1.1. Dans les présents statuts:

Classe de parts sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de parts sociales de la Société;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Conseil a le sens qui lui donné à l'article 9.1;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Loi de 1915 sur les sociétés désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, avec ses modifications, ainsi que toute loi qui pourrait éventuellement lui être substituée;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (i) de la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables tel que déterminées par le Conseil de manière discrétionnaire et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, dans la mesure où ce montant constitue une réserve disponible mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 sur les sociétés ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté);

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil et approuvé par les associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés;

Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible;

Prix de Rachat a le sens qui lui est donné à l'article 8.3;

Réserve Légale a le sens qui lui est donné à l'Article 17.1;

Société désigne la société régie par les présents statuts (avec ses modifications, les Statuts);

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

II. Dénomination - Siège social- Objet - Durée

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est «Rive Capital Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 13.2 (vii) des présentes.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1 Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

4.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

4.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

4.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

4.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

4.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût

ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

4.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

4.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

4.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

4.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

4.2 ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

III. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à CHF 100.000,- (cent mille francs suisses) divisé en parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D et parts sociales de classe E subdivisées en:

- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A1;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A2;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B1;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B2;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C1;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C2;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe D1;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe D2;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E1;
 - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E2;
- chacune d'une valeur nominale de CHF 1.- (un franc suisse).

Les parts sociales des différentes sous-classes A sont désignées collectivement comme les parts sociales de classe A, les parts sociales des différentes sous-classes B sont désignées collectivement comme les parts sociales de classes B, les parts sociales des différents sous-classes C sont désignées collectivement comme les parts sociales de classe C, les parts sociales des différentes sous-classes D sont désignées collectivement comme les parts sociales de classes D et les parts sociales des différentes sous-classes E sont désignées collectivement comme les parts sociales de classes E. Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D et les parts sociales de classe E sont désignées collectivement comme parts sociales et chacune une part sociale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.

6.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale ou catégorie de part sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale ou catégorie de part sociales est transférée et sur le solde desquels le(s) associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou catégorie de part sociales ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale ou catégorie de part sociales sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale ou ladite catégorie de part sociales, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

6.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une (1) ou plusieurs fois par une résolution des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts à l'article 13.2 (vii).

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'1 (un) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les 3/4 (trois-quarts) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs classes de parts sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les parts sociales de classe A. En cas de rachats (et annulations) de classes de parts sociales, ces rachats (et annulations) seront effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les parts sociales de catégorie E, ensuite les parts sociales de classe D et ainsi de suite). Les parts sociales doivent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement au gré du Conseil.

8.2. En cas de réduction du capital social par rachat (et annulation) d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque classe de parts sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la classe de parts sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale, de telle sorte que la Société verse aux détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée (et annulée) un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des parts sociales si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Parts Sociales appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des parts sociales concernées.

8.3. Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le(s) détenteur(s) des parts sociales, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts sociales doivent être payées au moment du rachat.

8.4. La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les présents Statuts et sous réserve de disponibilité des montants déterminés par le Conseil uniquement sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

8.5. Lorsque les parts sociales sont rachetées, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

8.6. Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les parts sociales ont été rachetées, le montant distribuable tels que déterminés par référence à ces comptes annuels est négatif, alors les (anciens) détenteurs des parts sociales rachetées seront tenus:

(i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou

(ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moindre de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

IV. Gestion - Représentation

Art. 9. Nomination et révocation des gérants.

9.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil») composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B, nommés par l'assemblée générale des associés ou une résolution de l'associé unique, qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

9.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés ou de l'associé unique.

Art. 10. Pouvoirs des gérants et réunion du Conseil.

10.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à 1 (un) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés dont toujours au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 11. Gérant unique. Les dispositions de l'article 11 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

11.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi.

V. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») si le nombre d'associés est inférieur ou égal à 25 (vingt-cinq).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 14. Associé unique. Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le 1^{er} (premier) janvier et se termine le 31 (trente-et-un) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

15.5. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 (vingt-cinq) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Auditeurs.

16.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à 1 (un) ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

16.2. Les opérations de la Société seront supervisées par 1 (un) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

16.3. Les associés nommeront les commissaires et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. 5 % (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.

17.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés nomment 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

Art. 19. Dispositions générales.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur 1 (un) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, la partie susmentionnée a déclaré souscrire la totalité des 100,000 (cent mille) parts sociales comme suit:

Stephen Charles Smith	- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A1; - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B1; - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C1; - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe D1; et - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E1.
Omar El-Ayache	- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A2; - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B2; - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C2; - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe D2; et - 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E2.
Total:	- 100.000 (cent mille) parts sociales totalement totalement libérées par un apport en nature consistant dans l'apport:

1) par Monsieur Stephen Charles Smith, prénommé, de 50 (cinquante) actions ayant une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses) détenues dans le capital social de la société anonyme de droit suisse PSA Advisors SA, établie et ayant son siège social au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-3289012-8, ayant un capital social de CHF 100.000,- (cent mille francs suisses), and

2) par Monsieur Omar El-Ayache, de 50 (cinquante) actions ayant une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses) détenues dans le capital social de la société anonyme de droit suisse PSA Advisors SA, établie et ayant son siège social au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-3289012-8, ayant un capital social de CHF 100.000,- (cent mille francs suisses).

Preuve de l'existence, de l'évaluation et de la réalisation de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Assemblée général extraordinaire des associés de la Société

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 6 (six). Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

A. Gérants de catégorie A:

Monsieur Stephen Charles Smith, gestionnaire de fortune, né le 2 mai 1962 à Brighton, (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève;

Monsieur Omar El-Ayache, gestionnaire de fortune, né le 11 octobre 1970 à Baawarta (Liban), demeurant professionnellement au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève;

Monsieur Duncan Christopher Smith, employé privé, né le 21 novembre 1963 à Lewes (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 61 rue Laach L-6945 Niederanven,

B. Gérants de catégorie B:

Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France), le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. JEANCOLAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 février 2014. Relation: RED/2014/400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014031915/816.

(140035484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Top Goode Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.756.

L'an deux mille quatorze,

Le dix-sept février,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yorg Bin XU, gérant, né à Zhejiang (Chine) le 26 décembre 1964 et son épouse
- 2) Madame Hong ZHANG, gérante, née à Hangzhou/Zhejiang (Chine), le 6 octobre 1966, demeurant ensemble à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf
- 3) Monsieur Jingkai XU, étudiant, né à Zhejiang (Chine) le 31 mai 1987, marié, demeurant à L-8235 Mamer, 1, route de Kehlen;
- 4) Madame Yang-Ting XU, étudiante, née à Luxembourg le 17 février 1990, célibataire, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf
- 5) Madame Yang-Yang XU, étudiante, née à Luxembourg le 17 février 1990, célibataire, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf,
- 6) Monsieur Jing Wei XU, étudiant, né à Luxembourg le 31 juillet 1995, demeurant à L- 3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf;

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Jingkai XU, préqualifié, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 février 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «TOP GOODE SARL», établie et ayant son siège social à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B146756,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 8 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 13 juillet 2009.

Ceci exposé, les comparants ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** La Société a pour objet l'exploitation d'un commerce et en particulier la restauration, l'importation et vente de mobilier, de vêtements et accessoires, de bijoux fantaisie ainsi que d'articles pour décorations et luminaires.»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.-€).

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, porteur de procuration, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. XU, H. ZHANG, J. XU, Y.-T. XU, Y.-Y. XU, J. XU, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2014. Relation: EAC/2014/2597. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 février 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014031999/55.

(140035282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Topline Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 118.166.

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TOPLINE SERVICES SA", établie et ayant son siège à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1862 du 4 octobre 2006, modifiée pour la dernière fois suivant acte dudit notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 25 octobre 2006, publié au dit Mémorial C, Numéro 2348 du 15 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.166,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc LEMMERS, administrateur, demeurant au 10, rue du Parc Gerlache, L-4574 Differdange.

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne MATHIJS, administrateur, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne MATHIJS, administrateur, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
2. Démission d'un administrateur;
3. Nomination d'un nouvel administrateur;
4. Prolongation des mandats des administrateurs et constatation du changement d'adresse d'un administrateur;
5. Modification du pouvoir de signature de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 4. Objet.

4.1 La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'achat et la vente de marchandises en gros ou au détail, ainsi que la location de machines industrielles et non-industrielles en tant qu'intermédiaire ou agence.

4.2 L'objet de la société est la prestation de services dans le domaine du commerce électronique international, la mise en relation avec des clients ainsi que la vente en ligne des services de plate-forme de commerce et d'autres services de commerce électronique liés.

4.3 La Société peut aussi acquérir ou vendre ou accomplir tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.6 La société peut enfin effectuer toutes opérations industrielles, commerciales légales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société OCTOPUS VENTURES INC. de ses fonctions d'administrateur et lui en donne décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sylvie MARTIN, employée privée, née à Cognac (France) le 9 novembre 1957, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate le changement d'adresse de l'administrateur Monsieur Marc LEMMERS, demeurant désormais au 10, rue du Parc Gerlache, L-4574 Differdange.

Les mandats des administrateurs actuels, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont prolongés pour 6 ans, ceux-ci expireront à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que la société est désormais engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LEMMERS, MATHIJS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 6137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032002/100.

(140035303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Janeiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.234.

Le Bilan au 30.09.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034152/10.

(140038855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 140.114.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034264/10.

(140038027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Bominvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.196.581,54.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034005/10.

(140038377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.158.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2014034840/10.

(140039687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Braveheart LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.564.288,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.388.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires et aux membres du conseil de gérance de la Société que Monsieur Kenneth Batko a démissionné de son mandat de gérant de classe A de la Société en date du 4 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034475/13.

(140039673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.